

de Pade, sauvagesse, âgée de 23 ans, en reconnaissance des services qu'elle lui a rendus. De plus, elle lui donne un trousseau. (Grefte P. Lukin.)

— 25 août — Thomas Blaney, peintre-doreur, vend à Thos-John Sullivan, hôtelier de Montréal, Manuel, nègre, âgé de 33 ans, pour 36 louis, payable par versements mensuels de 3 louis. A la même date et devant le même notaire, M. Sullivan promet à l'esclave de le libérer dans 5 ans, s'il sert fidèlement. (Grefte J.-A. Gray.)

— 22 novembre — George Westphall, ancien lieutenant du 6e régiment, reconnaît devoir 20 louis à Richard Dillon, propriétaire du *Montreal Hotel*, et, en garantie, il remet à son créancier une mulâtresse, son esclave, nommé Ledy, âgée de 26 ans. Celle-ci travaillera chez M. Dillon jusqu'à ce que ce dernier soit remboursé du capital et des intérêts dûs par le sieur Westphall. (Grefte P. Lukin.)

— Le notaire Joseph Papineau, député de Montréal, présenta, vers 1797, une requête des citoyens de Montréal demandant l'abolition de l'esclavage. (Bibaud, *Panthéon Canadien*, p. 206.)

1802.—3 janvier — Le *Niagara Herald* publie une annonce dans laquelle on offre en vente un nègre de 18 ans.

1803.— Le juge en chef Osgoode, de Montréal, déclare que l'esclavage est incompatible avec les lois du Canada. (Taylor, *Cardinal facts*.)

1833.—Le 16 mai 1833, M. Stanley présenta, en Angleterre, sous le ministère de Lord Grey, un bill pour l'abolition complète de l'esclavage dans les colonies. (Regnard, *Hist. de l'Angleterre*.)

— La même année, une loi identique fut adoptée en Canada. (*Mém. de la Soc. Roy.*, 2e série, VI, p. 35.)

E.-Z. MASSICOTTE

CLAUDE AUBERT

Claude Aubert fut le premier notaire et le premier greffier de la justice de la seigneurie de Beaupré. Son premier acte est du 28 octobre 1650. Le 23 janvier 1664, Aubert était nommé par le Conseil Supérieur notaire royal à Québec. Mgr de Laval le nommait, le 19 octobre 1671, juge prévôt de sa seigneurie de Beaupré. Décédé à Québec le 20 mars 1694. Voir sur Claude Aubert, J.-Edmond Roy, *Histoire du notariat au Canada*, vol. 1er, p. 54.